

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 MARS 2022

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps s'est réuni le 9 Mars 2022 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Délégation du Bureau **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Bureau.

Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

L'Assemblée à l'unanimité, a autorisé l'adhésion de la Communauté de Communes à la FNCCR, le montant de cotisation pour une année pleine et de 3 378 €, la cotisation 2022 sera recalculée au prorata du temps d'adhésion annuel.

Adhésion à Hauts-de-France Mobilités

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a autorisé l'adhésion de la Communauté de Communes à Hauts-de-France Mobilités pour une cotisation annuelle de 0,15 €/habitant/an.

PROSPECTION TERRITORIALE ET AMÉNAGEMENT

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Monsieur Arnaud LELIEVRE DU BROEUILLE a quitté la séance le temps d'aborder ce sujet et n'a pas participé au débat.)

DÉCHETS MÉNAGERS

Candidature à l'appel à projet « Levier 2 - Amélioration de la collecte de proximité » de l'éco-organisme CITEO

L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'éco-organisme CITEO, à signer les pièces d'une éventuelle contractualisation et à solliciter les financements liés.

POLITIQUE DURABLE ET ENVIRONNEMENTALE

Pays Boulonnais

Avenant n° 2 à la convention ATMO

Le Conseil Communautaire, unanime, a autorisé le Président à signer l'avenant n°2 avec la CAB et la CCDS afin de prolonger d'une année l'adhésion ATMO Hauts-de-France à l'échelle du Pays Boulonnais.

La participation financière de La terre des 2 Caps sera de 2101 € pour l'année 2022.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Révision de la pénalité pour absence ou non-conformité des raccordements aux réseaux d'eaux usées

Le Conseil Communautaire par 33 voix pour, 4 abstentions (C.SONZOGNI, MC.DIEUSAERT, H.DEZOMBRE, J.LACROIX) et 3 oppositions (N.LOEUILLET pouvoir S.SAUVAGE, D.GALLET), approuve la révision des modalités de pénalité financière pour les usagers ne se mettant pas en conformité dans les 2 ans suivant la mise en œuvre du réseau de collecte des eaux usées, il approuve également la reconduction tacite de cette pénalité chaque année jusqu'à la mise en conformité.

Révision de la pénalité en cas d'absence de mise en conformité d'une installation d'assainissement non collectif

Le Conseil Communautaire par 23 voix pour, 11 abstentions (A.BENOIT, X.RINGO, P.AMMEUX, H.MARCE, MC.DIEUSAERT, H.DEZOMBRE, J.FASQUEL, S.ALEXANDRE, P.EMAILLE, G.CARBONNIER, JP.COUPIN) et 6 oppositions (C.SONZOGNI, N.MOREAU, N.DELEU, D.GALLET, N.LOEUILLET pouvoir S.SAUVAGE), approuve la mise en place de pénalités en cas de non mise en conformité dans l'année suivant l'attestation de non-conformité constatée dans le cadre d'une vente, il approuve également la reconduction tacite de cette pénalité chaque année jusqu'à la mise en conformité de l'installation.

Evolution de la tarification des prestations Assainissement collectif

L'assemblée à l'unanimité, a approuvé la mise en place de nouveaux tarifs pour certaines prestations d'assainissement collectif, à compter du 10 mars 2022.

Evolution de la tarification des prestations Eau Potable

L'assemblée à l'unanimité, a approuvé la mise en place de nouveaux tarifs pour certaines prestations d'eau potable, à compter du 10 mars 2022.

Evolution de la tarification de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif

Le Conseil Communautaire par 39 voix pour et 1 opposition (T.SEGARD) a approuvé la révision tarifaire de la PFAC afin qu'elle soit proportionnelle aux surfaces construites, comme suit :

PFAC	
Pour surface <360m2	1800 € TTC
Surface > 360m2	1800 € TTC + 5€ TTC/m2 pour surface >360 m2

PATRIMOINE ET TOURISME

Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes de La terre des 2 caps et l'Office de Tourisme communautaire

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs entre La Terre des 2 Caps et l'Office de Tourisme Communautaire.

FINANCES

Amortissement des immobilisations

Le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, l'ajout du bien suivant et sa durée d'amortissement dans les catégories d'immobilisations :

Catégories d'Immobilisations	Durée
Vélos à assistance électrique	3 ans

Acquisition de biens meubles pour l'EAJE « La Terre des P'tits Caps » Marquise

Imputation des dépenses de premier équipement en investissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à inscrire en dépenses d'investissement l'achat de linge de maison, de vaisselles, de mobilier et équipements de petite enfance, de jeux et jouets ainsi que d'outillage et accessoires pour l'EAJE « La Terre des P'tits Caps » de Marquise.

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil Communautaire a, à l'unanimité, pris acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2022 présenté par le Président.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Communautaire a pris acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes présenté par le Président.

Etat annuel des indemnités versées aux élus locaux

L'Assemblée a pris acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus communautaires.

QUESTIONS DIVERSES

Aide à la population Ukrainienne

Les élus de La Terre des 2 Caps, à l'unanimité, ont décidé d'opter pour un versement de 10 000 € d'aide à la population Ukrainienne.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

Compte rendu affiché le 16 Mars 2022, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.